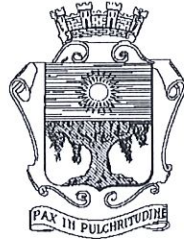


**AR Prefecture**

006-210600110-20220920-0000\_00002-DE  
Reçu le 23/09/2022  
Publié le 23/09/2022



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 : ENSEIGNE COMMERCIALE « SUPER U » - REPOS DOMINICAL –  
DEMANDE DE DEROGATION ANNEE 2023 - AVIS

Séance Publique Ordinaire du 20 SEPTEMBRE 2022  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Roger ROUX, Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN, Mme REID Sophie à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

ABSENT EXCUSE : M. Didier ALEXANDRE.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 14 septembre 2022

**AR Prefecture**

006-210600110-20220920-0000\_00002-DE  
Reçu le 23/09/2022  
Publié le 23/09/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

II – ENSEIGNE COMMERCIALE « SUPER U » - REPOS DOMINICAL –  
DEMANDE DE DEROGATION ANNEE 2023 - AVIS

Madame Françoise SANCHINI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du travail,

Par courrier en date du 18 août 2022, Monsieur Clément BOURASSIN, gérant de l'établissement de commerce de détail « Super U » située à Beaulieu-sur-Mer, a sollicité la possibilité d'ouvrir les onze dimanches suivants :

- les 2, 9, 16, 23 et 30 juillet 2023,
- les 6, 13, 20 et 27 août 2023,
- les 24 et 31 décembre 2023.

Cette démarche répond aux attentes de la clientèle locale et touristique.

Au vu des dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, il appartient à l'organe délibérant d'émettre un avis sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- EMET un avis favorable à la demande de M. Clément BOURASSIN, gérant de l'établissement de commerce de détail «Super U » à Beaulieu-sur-Mer,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

